



SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex
Pays : France
Tel : 03.89.70.90.70
Fax 03.89.70.90.85
E-mail : direction@agglo-saint-louis.fr
Adresse internet : www.agglo-saint-louis.fr

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.marches-publics.info>

Type de pouvoir adjudicateur : Collectivité territoriale

Activité principale : Services généraux des administrations publiques

2. Objet de la consultation :

Intitulé :

Balayage mécanique des voiries - 2019 à 2022

Procédure de passation : Appel d'offres ouvert (application de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique)

Type d'accord-cadre : Accord-cadre de services

Publication au JOUE : OUI

Caractéristiques principales de l'accord-cadre :

Le présent accord-cadre à bons de commandes fixe les conditions d'exécution des prestations de balayage mécanique des voiries et sites de SAINT-LOUIS Agglomération, des communes des secteurs Porte du Sundgau et Pays de Sierentz et de la commune de BUSCHWILLER pour les années 2019 à 2022. Il est conclu, pour chaque lot, pour un montant minimum de 20 000 € HT et pour un montant maximum de 100 000 € HT sur la durée globale de l'accord-cadre, reconductions éventuelles incluses.

Le descriptif des prestations attendues est précisé dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Code NUTS : FRF12

Lieu(x) d'exécution : Les prestations pourront avoir lieu sur les voiries des communes et sites mentionnés à l'article 2 du règlement de la consultation.



Classification CPV :

Code CPV principal : 90 61 00 00 - 6 : Services de voirie et services de balayage des rues

Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Marché couvert par l'AMP : OUI

Informations sur les lots :

Accord-cadre divisé en lots : OUI

L'accord-cadre est composé de 3 lots distincts, à savoir :

Lot n°1 : Secteur de la Porte du Sundgau

Lot n°2 : Secteur du Pays de Sierentz

Lot n°3 : Secteur des Trois Frontières

Chacun des lots fait l'objet d'un marché séparé. Il est possible aux candidats de présenter une offre pour un seul lot ou l'ensemble des lots.

Variantes :

Les variantes sont-elles autorisées : NON

Options : OUI

Description de ces options :

- Possibilité de recourir aux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires en application de l'article R2122-7 du Code de la Commande Publique ;
- Possibilité de recourir aux modifications du marché en application des articles R.2194-1 à R.2194-10 du Code de la Commande Publique
- Possibilité de reconduire le marché en application de l'article R.2112-4 du Code de la Commande Publique.

L'accord-cadre s'inscrit dans un projet financé par des fonds communautaires : NON

Durée de l'accord-cadre - délai d'exécution des prestations :

Pour chaque lot, l'accord-cadre est conclu pour une première période d'exécution à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'au 31 décembre 2019. Par la suite, il pourra être reconduit par trois fois pour une durée de 12 mois à chaque reconduction. Dans cette hypothèse, la reconduction est tacite et le titulaire ne peut s'y opposer.

Le pouvoir adjudicateur peut toutefois choisir de ne pas reconduire l'accord-cadre. Il en informe alors le titulaire au moins trois mois avant la fin de chaque période d'exécution.

La non-reconduction de l'accord-cadre n'ouvre pas droit à indemnisation pour le titulaire.

Pour chaque lot, le délai d'exécution des prestations est précisé dans chaque bon de commande émis, dont la notification vaut ordre de commencer l'exécution des prestations.

3. Renseignements d'ordres juridique, économique, financier et technique :

CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT :

Cautionnement et garanties exigées :

Aucun cautionnement ou garantie ne sera exigé du candidat.



Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les règlementent :

- Opération financée sur ressources propres de la collectivité.
- Modalités de paiement : selon les articles R.2191-3 à R.2191-63 du Code de la Commande Publique.
- Délai global de paiement : 30 jours.
- Pour chaque lot, les prix de l'accord-cadre sont fermes durant la première période d'exécution de l'accord-cadre soit de la date de notification de l'accord-cadre au 31 décembre 2019.
Par la suite, ces prix pourront être révisés annuellement, au 1er janvier de chaque année d'exécution.
- Une avance de 5,00 % est accordée dans les conditions prévues dans l'accord-cadre.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire de l'accord-cadre :

L'accord-cadre pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises. Aucune forme particulière de groupement n'est imposée. Toutefois, en cas de groupement conjoint, le mandataire sera solidaire.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

Situation propre des opérateurs, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

Les candidats devront fournir les pièces suivantes :

- Lettre de candidature (DC1 ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Déclaration du candidat (DC2 à jour ou équivalent) dûment complétée par le candidat ;
- Attestation sur l'honneur jointe au règlement de la consultation ou équivalent attestant que le candidat n'a fait l'objet d'aucune interdiction de concourir visée aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande Publique. En cas de redressement judiciaire, copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
- Le ou les pouvoir(s) du ou des signataire(s) le ou les habilitant(s) à engager le candidat.

Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies :

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les prestations de service sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pendant les trois dernières années ;
- Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du marché public.
- Certificats de qualifications professionnelles : la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen.



En cas de groupement, les pièces décrites ci-dessus sont à remettre par chaque cotraitant, sauf la lettre de candidature (DC1 ou équivalent).

4. Procédure :

Type de procédure : ouverte

CRITERES D'ATTRIBUTION :

Offre économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessous, avec leur pondération :

Rang	Critère de jugement des offres	Pondération
1	Valeur technique de l'offre	60 %
2	Prix	40 %

Date limite de réception des offres : Vendredi 6 septembre 2019 à 16h00

Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :
Français.

Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :
4 mois à compter de la date limite de remise des offres.

Lieu d'ouverture des offres : SAINT-LOUIS Agglomération. Séance non publique.

5. Renseignements complémentaires :

Type de procédure :

Il s'agit d'un appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article R.2124-2 du Code de la Commande Publique.

Précisions concernant le critère valeur technique :

La valeur technique des offres sera notée globalement sur 100 points et sera appréciée au regard des informations contenues dans le support de mémoire technique propre à chaque lot, comme suit :

- ✚ **Point A :** Moyens matériels affectés à l'exécution des prestations : note sur 30 points ;
- ✚ **Point B :** Description de la méthode et de l'organisation des prestations : note sur 30 points ;
Il est rappelé que, concernant ce second point, le candidat doit également joindre à son support de mémoire technique un planning d'intervention type pour une campagne bimestrielle, et un planning d'intervention type pour une campagne tri-annuelle. Ces deux plannings permettront au pouvoir adjudicateur de juger son organisation et sa compréhension des attendus ;
- ✚ **Point C :** Mesures prises pour assurer la sécurité des personnes et de l'existant : note sur 20 points.
- ✚ **Point D :** Mesures générales prises par l'entreprise en matière de protection de l'environnement et des mesures inhérentes aux prestations de services : note sur 20 points.

Conditions d'obtention du dossier de consultation :

Le DCE est dématérialisé : il est consultable, téléchargeable gratuitement, et **disponible uniquement** sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur à l'adresse électronique suivante : <http://www.marches-publics.info>. Ainsi, aucun DCE sous format papier ne sera fourni aux candidats.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.



La responsabilité du pouvoir adjudicateur ne saurait être engagée par des documents non téléchargés sur le profil d'acheteur de la collectivité.

L'accès au téléchargement du DCE est direct et possible sans identification. Cependant, en cas de téléchargement anonyme, il appartient aux candidats de se tenir à jour régulièrement des évolutions qui pourraient être apportées au DCE (compléments, corrections, modifications). Aussi, lors du téléchargement du DCE, il est recommandé aux candidats de créer un compte sur le profil d'acheteur (<http://www.marches-publics.info>) où ils renseigneront notamment le nom de l'organisme soumissionnaire et une adresse électronique afin de les tenir informés des modifications éventuelles intervenant en cours de procédure (ajout d'une pièce au DCE, envoi d'une liste de réponses aux questions posées...).

Modalités de remise des offres :

Aucune transmission des offres sous format papier (remise contre récépissé, ou pli recommandé avec avis de réception postal si l'offre est envoyée par la poste, ou Chronopost remis contre signature) n'est autorisée pour cette consultation.

L'acheteur public impose la transmission des plis des candidats par voie électronique sécurisée à l'adresse suivante : <http://www.marches-publics.info>.

La procédure de dépôt des plis sur le site est détaillée dans l'annexe 2 au règlement de la consultation.

Renseignements complémentaires :

L'obtention des renseignements et documents complémentaires est explicitée à l'article 8 du règlement de la consultation.

Le Président de SAINT-LOUIS Agglomération pourra à tout moment décider de ne pas donner suite à la mise en concurrence.

Procédures de recours :

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal administratif de Strasbourg
31, avenue de la Paix
B.P. 51038 - 67070 Strasbourg Cedex
Tél : 03.88.21.23.23 - Fax : 03.88.36.44.66
E-mail : greffe.ta.strasbourg@juradm.fr
<http://strasbourg.tribunal-administratif.fr>

Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional du Règlement Amiable des Litiges
Préfecture de Meurthe-et-Moselle
1, rue du Préfet Claude Erignac
54038 Nancy Cedex
Tél : 03.83.34.25.65 - Fax : 03.83.34.22.24



E-mail : therese.herry@meurthe-et-moselle.gouv.fr
<http://meurthe-et-moselle.gouv.fr>

Date d'envoi du présent avis à la publication : Vendredi 02 août 2019

